

**Inauguration Halte-Garderie Cantine René-Jean GUILLAUME (samedi 12 mai 2018 à 11h00). Fixation d'une date de réunion pour la mise en place des modalités de déroulement de la cérémonie**

M. le Maire propose de fixer une date pour la préparation de la cérémonie. La date est fixée au vendredi 4 mai à 18h15 au restaurant scolaire.

Un article sera publié dans la presse pour inviter la population à l'inauguration.

**Ouverture des plis du 29/03/2018 au SIDEC : choix de la Maîtrise d'œuvre pour la construction de la nouvelle**

**Gendarmerie. Délibération**

**Monsieur le Maire expose :**

La consultation en procédure adaptée avec dialogue a été lancée le 12 février 2018 par le SIDEC en sa qualité de mandataire ;

14 Candidatures ont été reçues, les 4 candidats ont été convoqués à une réunion de dialogue le lundi 19 mars 2018 ;

4 offres ont été reçues et analysées.

Le cout prévisionnel global des travaux est estimé à 1 274 000 € HT.

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur les éléments de mission suivants, tels qu'issus de la loi dite « MOP » du 12 juillet 1985 : ESQ, APS, APD, PRO, ACT , EXE, DET et AOR.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

Vu les délibérations prises antérieurement pour l'opération citée en objet et notamment celle du 7/11/2017 confiant au SIDEC un mandat de maîtrise d'ouvrage,

Vu la consultation en procédure adaptée lancée dans le BOAMP et sur la plate-forme du SIDEC le 12 février 2018 par le SIDEC en sa qualité de mandataire ;

Considérant les différentes offres reçues et plus particulièrement celle du cabinet Georges LADOY pour la maîtrise d'œuvre de l'opération de construction de la gendarmerie, proposant un forfait provisoire de rémunération de 108 290,00 € HT pour la tranche ferme soit un taux d'honoraires de 8,49 %, de 2 000,00 € HT pour la tranche optionnelle 1 et de 4 000,00 € HT pour la tranche optionnelle 2.

Considérant la proposition de M le Maire de retenir l'offre du cabinet Georges LADOY,

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

**Article 1** : Décide de retenir l'offre du cabinet Georges LADOY pour un montant de 108 290,00 € HT.

**Article 2** : Prend acte des montants des tranches optionnelles qui seront éventuellement affermie selon les conditions décrites à l'article 2 du CCAP.

**Article 3** : Autorise le président du SIDEC à passer et à signer le marché correspond ainsi que toutes les pièces afférentes.

**Article 4** : Prend note que le forfait provisoire de rémunération du maitre d'œuvre sera ajusté en forfait définitif à l'issue de l'approbation de l'Avant-Projet Définitif.

**Article 5** : Précise que la dépense ainsi engagée sera comprise dans l'affaire citée en référence, et s'engage à en assurer le financement.

**Visite de contrôle du restaurant la Table du Notaire le 03/04/2018 – Autorisation d'ouverture (Arrêté du maire)**

M. le Maire porte à la connaissance l'arrêté municipal autorisant l'ouverture du restaurant La Table du Notaire. Cet arrêté fait suite à la visite de sécurité effectuée par le Maire et M. CAMPY car l'établissement est classé en ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie et ayant une surface accessible au public inférieure ou égale à 199 m<sup>2</sup>, ne nécessitant pas le passage de la commission de sécurité pour ouvrir.

### **Compte-rendu A.G. Association des Maires du Jura le 06/04/2018 à Montmorot**

M. le Maire indique qu'il a assisté à l'assemblée générale de l'Association des Maires. L'ordre du jour portait sur le rapport moral et financier de l'association. En 2<sup>ème</sup> partie discours et échanges intéressants avec Mme Jacqueline GOURAULT, ministre auprès du ministre de l'intérieur.

### **Désignation d'un délégué à la protection des données informatiques (règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016)**

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui impose à compter du 25 mai 2018 à tous les organismes publics de désigner un délégué à la protection des données à caractère personnel DPD ou DPO (Data Protection Officer),

Vu que la Commune bénéficie avec le SIDEC du Jura d'un délégué à la protection des données mutualisé et de la méthodologie pour nous accompagner à la mise en conformité avec le RGPD,

Vu que les prestations sont comprises dans le forfait annuel de mise à disposition du service SYSTEME pour 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Désigne la personne morale du SIDEC en tant que délégué à la protection des données au titre du règlement (UE) 2016/678 du 27/04/2016
- Autorise le Maire à faire la déclaration auprès de la CNIL
- Désigne M. Emmanuel RIZZI en qualité de référent auprès du délégué à la protection des données

### **Succession ADAM Jean-Marie, acquisition parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181 à un euro symbolique, et prise en**

#### **charge des frais d'acte – Délibération**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la succession de M. Jean-Marie ADAM, la Commune se porte acquéreur des parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181 appartenant à la SCI du Château de Domblans, moyennant un euro symbolique et la prise en charge des frais d'acte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles cadastrées AE 72 et ZH 181
- Accepte la prise en charge des frais d'acte
- Autorise le Maire signer tous les documents relatifs à cette cession

### **Commission d'Appel d'Offres Communale, nomination d'un nouveau délégué suite au décès de Daniel CHALANDARD**

#### **Délibération**

Suite au décès de M. Daniel CHALANDARD, il convient de nommer un nouveau membre titulaire à la commission communale d'appels d'offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 1 abstention, désigne M. CAMPY en qualité de délégué titulaire à la commission communale d'appels d'offres.

### **Election d'un élu du C.M. en remplacement de Daniel CHALANDARD décédé, au bureau de l'Association Foncière – Délibération**

Suite au décès de M. Daniel CHALANDARD, il convient de nommer un nouveau membre au bureau de l'Association Foncière de Domblans, celui-ci ayant été désigné par le Conseil Municipal et non par la Chambre d'Agriculture.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne M. BUCHIN Jean-Marie, propriétaire, domicilié 186 rue des Champs Ramboz – 39210 DOMBLANS comme membre du bureau de l'Association Foncière de Domblans.

### **Nomination d'un délégué à la CCBHS, en remplacement de Daniel CHALANDARD décédé**

M. le Maire porte à la connaissance le courrier de M. Rémi COURTOU, 1er adjoint, qui renonce, pour des raisons professionnelles, au poste de délégué communautaire au sein de CCBHS. Selon l'ordre du tableau du Conseil Municipal, M. Gilles CAMPY est nommé délégué communautaire.

### **Commune Nouvelle, compte-rendu de la réunion du 20/04/2018 à FRONTENAY (le Maire et les Adjointes)**

M. le Maire indique que les Maires et Adjointes des Communes de Domblans, Bréry et Frontenay se sont réunis pour étudier divers éléments de comparaison entre les 3 Communes et de préparer la réunion commune des 3 conseils municipaux qui se tiendra le vendredi 27 avril 2018 à la salle des fêtes à Bréry.

### **Compte-rendu du Conseil Communautaire du 29/03/2018 à Bréry (Budgets) – Mme MARTELIN (voir CR CCBHS sur site internet)**

Mme MARTELIN étant absente excusée, M. le Maire présente les points abordés au conseil communautaire :

- Présentation et vote des budgets 2018, des comptes de gestion 2017 et comptes administratifs 2017
- Affectation des résultats
- GEMAPI : étude de préfiguration de la création d'un EPAGE à l'échelle du bassin versant de la Seille
- Voirie : attribution du marché pluriannuel : + 24 % par rapport à l'an dernier
- Base de loisirs : convention avec les exploitants

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 30/03/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :

- |          |                           |                                |
|----------|---------------------------|--------------------------------|
| - AI 148 | sis Les Enchâtres         | d'une superficie de 7 a 25 ca  |
| - AI 149 | sis Impasse des Enchâtres | d'une superficie de 14 a 38 ca |

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 03/04/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :

- |          |                     |  |
|----------|---------------------|--|
| - AE 385 | sis au Village      | d'une superficie de 220 m <sup>2</sup> |
| - AE 426 | sis rue de l'Eglise | d'une superficie de 656 m <sup>2</sup> |

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 04/04/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les biens cadastrés :

- |          |                 |                                |
|----------|-----------------|--------------------------------|
| - AI 307 | sis Au Vergerot | d'une superficie de 3 a 57 ca  |
| - AI 318 | sis Au Vergerot | d'une superficie de 10 a 51 ca |

### **Déclaration d'intention d'aliéner du 05/04/2018**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur le bien cadastré :

- |          |                              |                                |
|----------|------------------------------|--------------------------------|
| - ZL 424 | sise 25 rue des Prés de Poix | d'une superficie de 11 a 36 ca |
|----------|------------------------------|--------------------------------|

### **Compte-rendu réunion au Groupement de Gendarmerie du Jura (Colonel ALLEGRI) du 24/04/2018**

M. le Maire rend compte au Conseil de sa rencontre avec le Colonel ALLEGRI, à laquelle participaient également M. CAMPY, le commandant de la COB de Bletterans, un lieutenant en stage et le chef du service des affaires immobilières de Lons-le-Saunier.

Au cours de la réunion ont été évoqués les problèmes suivants : les vols, les incivilités, le manque de communication entre la gendarmerie de Domblans et la Commune, les dépôts de plaintes sans suite, les horaires d'ouverture de la brigade de Domblans, la drogue, les dégradations engendrées par les jeunes qui attendent la navette du New Look.

Il a également été traité le sujet de la construction de la future gendarmerie.

### **Compte-rendu de la réunion Voirie avec la CCBHS du 28/03/2018 à Arlay**

M. COURTOUT rend compte de la réunion. Les points inscrits à l'ordre du jour étaient :

- **marché de fauchage 2018-2021** : scindé en 3 secteurs d'une longueur sensiblement identique
  - secteur 1 : entreprise RAYMOND pour un montant de 27 892 €
  - secteur 2: entreprise MB ENVIRONNEMENT pour un montant de 16 390 €
  - secteur 3 : entreprise ROYER pour un montant de 25 120 €
- **marché travaux de voirie 2018-2021** : pour l'année 2018 un budget de 800 000 € TTC a été proposé pour l'ensemble de la CCBHS. L'entreprise BONNEFOY TP apparaît comme la mieux disante et travaillera avec l'entreprise EIFFAGE en groupement solidaire
  - compte administratif voirie 2017 et budget 2018 : prévoir une ligne budgétaire « amiante » car il est obligatoire de faire analyser l'enrobé bitumeux pour déterminer l'absence ou la présence d'amiante.
- **marché de curage de fossés** : ce marché entre dans sa dernière année. L'entreprise TISSOT réalise l'ensemble des curages de fossé, soit 23 000 ml maximum. Le marché à un montant mini de 20 000 € TTC et maxi de 40 000 € TTC.

### **Compte-rendu de la réunion élargie pour le changement du sens de circulation rues Désiré Monnier et Bréry du samedi 21 avril 2018 en Mairie**

M. COURTOUT rend compte de la réunion à laquelle participaient M. Jean NOZIERE, Gilles CAMPY, Jacques GRILLOT, Emmanuel RIZZI et Mme Chantal MARTELIN.

Pourquoi changer le sens de circulation ?

Cette réflexion n'a de sens que si elle s'inscrit dans un projet plus vaste sur « animation/valorisation/constitution » du centre village. Le constat : la commune de Domblans souffre d'un handicap généré par la RD qui coupe en 2, ce qui serait le centre village. D'un côté le pôle commerces, de l'autre côté le pôle administratif (Mairie, école, poste).

En s'inspirant de l'étude « cœur de village » du CAUE il est possible d'imaginer une solution de continuité entre le pôle commerce et le pôle administratif, tendre vers une dynamisation « Cœur de village ». Le sens de circulation est important dans la mesure où les commerces exercent une attractivité (qui demande à être renforcée), point de départ du sens de circulation, vers la mairie, la poste et l'école. Il conviendrait donc d'aménager le secteur pharmacie en améliorant les projets CAUE (pages 34 et 35), déplacer l'abribus, créer un plateau, zone 30 km/h comme au carrefour de Voiteur ou St Germain, aménager le bâtiment du poids public, concentrer les illuminations de Noël sur l'axe commerces, mairie.

3 propositions évoquées :

► **1ère proposition** :

Rue Désiré Monnier et rue de la Desserte : sens unique de la rue de la Desserte → RD 120

sens unique de la rue de la Desserte → Mairie

sens unique pour la rue de la Desserte (de la voie SNCF à la rue Désiré Monnier)

Rue de Bréry : sens unique du carrefour rues Belgique, Prélot, Beaupoil → RD 193 rue du Gué Faroux avec aménagement carrefour RD 193 rue de Bréry (peinture routièrre blanche et balisettes).

Mise en place d'un panneau 3T500 sauf riverains + livraison et services publics (SICTOM) au carrefour Bréry, Beaupoil, Prélot, Belgique

Faire passer les + de 3T500 par la rue de Belgique

► **2ème proposition** :

Rue Désiré Monnier : sens unique de la RD 120 → mairie

Rue de la Desserte : sens unique de la voie SNCF → rue Désiré Monnier

Aménagement du carrefour RD 120, rue Désiré Monnier avec 1 plateau

Pour la rue de Bréry : idem 1<sup>ère</sup> proposition

► **3ème proposition** :

Laisser les sens actuels avec mise en place d'une balise de priorité « cédez le passage » rue de Bréry au carrefour Beaupoil, Prélôt, Belgique et rue Désiré Monnier. Du carrefour rue Beaupoil en remplacement des STOP ACTUELS

### **Point sur les travaux de la Passerelle**

M. le Maire rend compte de la réunion à laquelle étaient présents : M. ROGNON, gérant de la société ROC AMENAGEMENT, M. PARNET, conducteur de travaux de la sté ROC AMENAGEMENT, M. CAMPY et M. MICHE, chef du service aménagements au SIDEC.

Le point a été fait sur le retard pris dans le planning de réalisation. Après discussion, l'entreprise ROC s'engage à débiter les travaux de dépose de l'équipement existant dès réception du récépissé de déclaration « Loi sur l'Eau ». Ces travaux comprendront en outre la préparation des piles et des culées. Le Maire demande à l'entreprise de contracter les délais afin que la passerelle soit livrée à la mi-juin au plus tard. Il rappelle également que les marchés ont été signés avec option plancher chêne et peinture époxy RAL 6011, et que le bureau de contrôle souhaite être présent lors de la pose de la passerelle.

Indépendamment des pénalités encourues par l'entreprise, le Maire et M. Campy ont rappelé les engagements pris envers la CCBHS car la passerelle se trouve sur l'itinéraire de 3 sentiers de grande randonnée ainsi que sur plusieurs chemins de découvertes.

### **Pour info : annulation du nettoyage de printemps du 23/03/2018, cause mauvais temps**

M. COURTOUT indique que l'opération nettoyage de printemps a été annulée à cause de la pluie et de l'orage. Du fait qu'une seule classe devait y participer, M. CAMPY s'interroge sur la fait de continuer cette opération avec l'école. Il serait peut-être envisageable de faire appel à la population un samedi matin, ce qui lui paraît être une opération plus citoyenne et civique et qui permettrait aux parents et enfants d'être plus disponibles.

Les chocolats et les boissons qui avaient été achetés ont été donnés aux enfants de l'USCS qui ont fait le nettoyage autour du stade le 1<sup>er</sup> jour des vacances de Pâques.

### **Compte-rendu du Conseil d'Ecole du 27/03/2018**

M. CAMPY rend compte très succinctement du Conseil d'Ecole au cours duquel a été évoqué la « classe déportée » des élèves de la classe maternelle à Prénovel pour une durée de 3 jours. La directrice a demandé si la Commune pouvait mettre à disposition une ATSEM pour cette sortie. Les élus ont répondu négativement pour des raisons budgétaires (paiement des heures supplémentaires et heures de nuit de l'ATSEM) et que cette demande aurait dû être sollicitée avant le vote du budget.

### **Courrier U.S.C.S., demande de subvention exceptionnelle. Décision**

M. CAMPY donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'USCS sollicitant une subvention exceptionnelle pour couvrir les surcoûts qui s'élèvent à plus de 1100 € que l'USCS a supporté par rapport à l'année 2016/2017 pour l'organisation des 2 manifestations suivantes :

- Soirée « Qui danse Dîne » : surcoût de plus de 365 € pour la location de la vaisselle
- « Bourse aux vélos » : surcoût de plus de 800 € pour achat de moquette pour protéger le parquet de la salle des fêtes, location de la salle des fêtes et chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à cette demande.

### **Jugement de clôture pour insuffisance d'actif Carrefour Contact LOMAGO (396.63 €) – Délibération**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier par jugement a prononcé la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif de CARREFOUR CONTACT LOMAGO.

Par conséquent, des créances sont éteintes, et notamment une dette d'un montant de 396.63 € TTC (soit 364.76 € HT + 31.87 € TVA) correspondant à une facture d'eau-assainissement 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ACCEPTE l'extinction de créance d'un montant de 396.63 € TTC (soit 364.76 € HT + 31.87 € TVA € (budget eau-assainissement) qui se fera par l'émission d'un mandat de ce même montant à l'article 6542.

### **Point sur les travaux prévus au budget 2018**

M. le Maire rappelle à M. CHEVASSU, adjoint en charge des réseaux d'eau et assainissement de passer commande des fournitures pour les travaux inscrits au budget (compteurs, capots, regards...).

### **Estimation parcelle boisée ZE 034 à Blandans appartenant à M.VUILLAUME Dominique et potentiel vendeur. Rapport**

#### **d'estimation de l'O.N.F. - Discussion**

M. RIZZI fait part au Conseil Municipal de la volonté de M. VUILLAUME Dominique de vendre la parcelle cadastrée ZE 034 sise à Domblans d'une superficie de 8h 44a dont 7 ha sont boisés et le reste en prés. Après estimation par l'ONF, M. RIZZI propose d'acquérir cette parcelle pour un prix de 33 000 € et éventuellement vendre la partie agricole au GAEC Bellecroix. L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

#### **QUESTIONS DIVERSES : (tous intervenants)**

- M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat national solidaires des finances publiques qui informe les Communes que la Direction Générale des Finances Publiques demande aux géomètres du cadastre de suspendre la mise à jour traditionnelle des bâtiments par des relevés sur le terrain.
- Courrier de la Préfecture qui rappelle que lorsqu'un conseiller est intéressé par une affaire qui nécessite une délibération, le Conseil Municipal doit délibérer hors la présence des personnes concernées par la décision
- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal une lettre adressée par M. et Mme TIGNOLET relative aux actions à entreprendre pour refuser le déploiement des compteurs Linky. M. le Maire propose de rechercher des attendus de tribunaux sur ce sujet où des communes ont été déboutées
- Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 29 mai 2018 à 19 heures.

La séance est levée à 22h40

